

AVIS

La société anonyme ELIA ASSET, Boulevard de l’Empereur, 20 à 1000 Bruxelles,

porte à la connaissance de tous que le Département de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme, Direction de Namur, lui octroie, par sa décision du 29 avril 2026, **réf. F0113/91054/UFD2/2025/7/PCI/2444790**, un permis d'urbanisme.

L’objet du permis concerne l'exécution des travaux techniques suivants :

Travaux de renforcement de la ligne aérienne 380kV reliant les postes existants de Gramme-Achène-Lonny (partie de la ligne située en Région wallonne).

Le texte intégral de ce permis d'urbanisme et le dossier y relatif peuvent être consultés au Service Urbanisme des différentes communes et villes impactées par le projet sur base des modalités ci-dessous :

Commune	Informations pour la consultation du dossier	Personne de contact
Huy	Service Urbanisme, rue des Frères Mineurs à Huy Les jours ouvrables de 8h à 12h30 sur rendez-vous uniquement	Service de l’Urbanisme au numéro de téléphone 085/21.78.21 ou par mail urbanisme@huy.be
Modave	Lundi : de 14h00 à 16h00 Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h00 Lundi de 16h à 20h sur rdv demandé au moins 24h à l'avance.	Sophie OBYN – Pascaline DEWEZ – Stéphanie SERVOTTE Adresse de contact : urbanisme@modave.be et urbanisme2@modave.be
Tinlot	Les jours ouvrables UNIQUEMENT sur RDV pris au préalable min 24h à l'avance au 085/830 912	Karin BORREMANS Service urbanisme 085/830 912
Marchin	Administration communale de Marchin - rue Joseph Wauters 1A Lundi - mardi - mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 15h00 à 19h00 et <u>jusqu'à 20h00 uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance</u>	Service urbanisme : Véronique BRUS 085/ 27 04 41 veronique.brus@marchin.be
Ohey	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, <u>uniquement sur rendez-vous</u> auprès de l’administration communale (085 61 12 31)	Service Environnement : – Bernard Hanquet - 085 82 44 74 – Pierrick Fagniard - 085 82 44 69 Service Urbanisme : – Julie Bedoret – 085 82 44 58
Havelange	chaque jour ouvrable sur rendez-vous pendant les heures de service.	Adrien ROLAND – a.roland@havelange – tel. 083/615.328
Hamois	Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne, durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et uniquement sur rendez-vous l’après-midi sauf le mercredi (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be)	Julie Melançon et Sophie Georges (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be)
Ciney	Administration Communale Rue du Centre 35 5590 Ciney Chaque jour ouvrable pendant les heures de services, soit tous les matins de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l’avance)	Natalia GOLOVATCHEVA urbanisme@ciney.be 083/23.10.11
Dinant	Ville de Dinant, Service Urbanisme, Rue Grande, 112 à 5500 Dinant : • Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 ainsi que les mercredis, de 13h30 à 16h00 ; • Les mercredis jusqu’à 20h00 sur rendez-vous qui doit être pris au plus tard 24 heures à l’avance auprès de Mr. LECLERE (082/404.813) service.urbanisme@dinant.be	Mr. LECLERE - Hôtel de Ville de DINANT – rue Grande, 112 5500 DINANT. (082/404.813) - service.urbanisme@dinant.be
Houyet	Administration communale de Houyet, Service Développement Territorial, Rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET ensuite rue de la Briqueterie 28 à 5560 WANLIN du lundi au vendredi de 9h à 12h00 ainsi que les mercredis de 14h à 16h	Nicolas GOBLET – developpement.territorial@houyet.be – 082/67.69.68
Beauraing	Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 12h à l’adresse suivante : Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING.	Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l’avance auprès de Madame Audrey LALLEMAND au 082/71 00 21 ou via l’adresse électronique : urbanisme@beauraing.be .
Gedinne	Tous les jours de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 – bureaux fermés les mardis après-midi et jeudis après-midi ainsi qu’un jour par semaine jusque 20h00 ou le samedi matin sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l’avance au 061/58.01.03.	Service urbanisme – M-C Adam – téléphone au 061/58.01.03 ou adresse courriel urbanisme@gedinne.be

Toute personne dispose du droit d'accès à ce permis d'urbanisme et au dossier y relatif, conformément au Titre 1er de la Partie III du Livre 1er du Code de l'environnement.

Un recours en annulation, éventuellement accompagné d'une demande de suspension, peut être introduit devant le Conseil d'Etat, section administration, rue de la Science n°33 à 1040 Bruxelles, par voie recommandée et par toute personne justifiant d'un intérêt ou d'une lésion, dans les 60 jours à dater de l'affichage du présent avis et en application de l'Arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

Cet avis doit être affiché sur le terrain à front de voirie et lisible à partir de celle-ci, par les soins du demandeur, soit, lorsqu'il s'agit de travaux, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier, soit dans les autres cas, dès les préparatifs avant que l'acte ou les actes soient accomplis et durant toute la durée de leur accomplissement.

Durant ce temps, le permis et le dossier annexé ou une copie de ces documents certifiés conforme par la commune ou le Fonctionnaire délégué, le jugement visé à l'article D.VII.15 ou le dossier relatif aux mesures de restitution visées à l'article D.VII.21, se trouve en permanence à la disposition des agents désignés à l'article D.VII.3 à l'endroit où les travaux sont exécutés et les actes accomplis.